



COMPTE RENDU DE SEANCE DU 30 OCTOBRE 2017

ORDRE DU JOUR :

- *Mise en place d'un service fourrière*
- *Mise en place d'un distributeur à pains*
- *Délibérations diverses*
- *Questions et informations diverses*

Nombre de
Conseillers en
exercice : **08**

DATE DE LA
CONVOCATION :
25/10/2017

DATE DE
L'AFFICHAGE :
10/11/2017

Séance du conseil municipal **du Lundi 30 Octobre 2017 à 17h30**

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun-des-corbières**

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de BOUTET Claude, Maire.

Présents : BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, GARCIA Fabien, GRANDJEAN Stéphanie. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : FAUSTINO Sabine. COMPAIN Eliane (Procuration GRANDJEAN Stéphanie), MANITCH Serge (Procuration CATHARY Jean-Claude).

Démission : ALBANO Richard, LE COSSEC Gilbert, SENDRA Nicolas.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 17h30, et propose de respecter l'ordre du jour énoncé sur la convocation du 17 Octobre 2017. M. le Maire propose de nommer Mme GRANDJEAN Stéphanie comme secrétaire de séance, et lui adjoint Mr Serge ESQUIVA. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 Octobre 2017.

Monsieur Le Maire propose de reporter l'approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 19 Octobre 2017, car celui-ci n'est pas terminé.

Mise en place d'un service FOURRIERE :

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal la mise en place d'un service de fourrière pour les véhicules à moteurs, afin de faire respecter les règles de stationnement sur la commune et de faire enlever les épaves. La commune ne disposant pas des moyens techniques et humains pour y faire face, monsieur Le Maire propose de déléguer ce service à un partenaire agréé par la préfecture pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Après en avoir délibéré le conseil municipal; Décide la mise en place d'un service de fourrière pour les véhicules à moteurs et approuve La convention avec la Sarl BIA "Belle-Isle-Auto", basée sur la Commune de Lézignan-Corbières. Fixe, les frais affairant à l'enlèvement pour le propriétaire inconnu et qui sont à la charge de la Commune à : 35.00€ TTC pour les frais d'expertise. 45.70€ TTC pour les frais d'enlèvement.

Mise en place d'un distributeur de pains :

Dans le cadre du projet d'installation d'un distributeur à pains sur la Commune, monsieur le maire annonce à l'assemblée que suite à l'entretien qu'il a eu en présence de ces deux adjoints et de madame LUQUE propriétaire de la boulangerie les pains de Gaujac à Lézignan, une convention pourrait être mise en place pour la gestion de cet appareil. La différence financière constatée serait facturée ou reversée à la commune. L'assurance du distributeur est comprise dans le prix de location. L'emplacement sera choisi en fonction de sa proximité et des équipements électriques car le distributeur garde le pain chaud. Il pourra également fournir des croissants et des chocolatinnes. Afin, de le sécuriser il sera fait un petit aménagement et il sera également mis dans le champ d'une caméra.

Délibérations diverses :

- Mise en place d'un service de fourrière pour les véhicules à moteurs. Approuvé par 7 Voix POUR (BOUTET Claude, BROTO Robert, (CATHARY Jean-Claude + Procurat° MANITCH Serge), GARCIA Fabien,(GRANDJEAN Stéphanie + Procurat° COMPAIN Eliane)).

- Changement d'opérateur pour la Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalités : Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, la société JVS-Mairistem propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif iXChange. Approuvé par 7 Voix POUR (BOUTET Claude, BROTO Robert, (CATHARY Jean-Claude + Procurat° MANITCH Serge), GARCIA Fabien,(GRANDJEAN Stéphanie + Procurat° COMPAIN Eliane)).

Questions et informations diverses :

Monsieur BROTO demande à Monsieur Le Maire si il compte répondre au bulletin de l'association M.E.P. Il n'est pas juste de dire que 13% des vignes disparaîtraient. La superficie sur la commune de Montbrun est de 15 ou 16 hectares. Monsieur BROTO rappelle que ce projet a obtenu l'accord de tous les organismes compétents en la matière.

Monsieur Le Maire indique qu'il ne va pas passer son temps à répondre à cette association et qu'il le fera quand il le jugera nécessaire.

Monsieur GARCIA rappelle que les vignes impactées par le projet photovoltaïque garderont leurs droits de replantation qui seront utilisés pour planter des terres actuellement en friche. Ce qui au final reviendra à conserver le potentiel viticole tel qu'il est .

Avant de lever la séance Monsieur Le Maire indique que suite à une réunion avec la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois les travaux d'aménagement des entrées du village qui devaient commencer en novembre sont reportés au 1er trimestre 2018.

L'ordre du jour étant clos et n'ayant plus de questions en suspens,

Monsieur Le Maire clôture la séance à 19h10.

LES MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALBANO Richard	8, Quartier J.Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Octobre 2015
BOUTET Claude	Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
BROTO Robert	19, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
CATHARY Jean-Claude	4, Rue Jules Ferry 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
COMPAIN Eliane	1, Rue du château 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Procuration GRANDJEAN Stéphanie
FAUSTINO Sabine	33. Boulevard des pins 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GARCIA Fabien	3. Quartier J.Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GRANDJEAN Stéphanie	9. Avenue des Corbières 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
LE COSSEC Gilbert	13. Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	démission Août 2014
MANITCH Serge	2. Rue Jean Moulin 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Procuration CATHARY Jean-Claude
SENDRA Nicolas	5. Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Novembre 2014